

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU PAS-DE-CALAIS

COMMUNES DE SANGATTE BLERIOT PLAGE ET CALAIS

RECONSTRUCTION DE LA DIGUE DE SANGATTE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 30 mai 2016, une enquête publique relative au projet de reconstruction de la digue de Sangatte, aura lieu pendant 33 jours consécutifs, du lundi 20 juin au vendredi 22 juillet 2016 inclus, sur le territoire des communes de SANGATTE BLERIOT PLAGE et CALAIS. Cette enquête portera sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau et présentée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, Gestion du Domaine Public Maritime et du Littoral.

Monsieur Patrice GILLIO, retraité de la fonction publique territoriale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

En cas d'empêchement de Monsieur GILLIO, la conduite de cette enquête sera confiée à Madame Anne-Marie DUEZ, chargée d'étude urbanisme à la DDE, retraitée, commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact et un avis de l'Autorité environnementale daté du 16 décembre 2015, en mairies de SANGATTE BLERIOT PLAGE et CALAIS, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, en mairie de SANGATTE BLERIOT PLAGE.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations :

- le lundi 20 juin de 14h00 à 17h00 en mairie de Sangatte Blériot Plage
- le mercredi 29 juin de 9h00 à 12h00 en mairie de Calais
- le jeudi 7 juillet de 09h00 à 12h00 en mairie de Sangatte Blériot Plage
- le mercredi 13 juillet de 14h00 à 17h00 en mairie de Calais
- le lundi 18 juillet de 09h00 à 12h00 en mairie de Sangatte Blériot Plage
- le vendredi 22 juillet de 14h00 à 17h00 en mairie de Calais

Toutes informations sur le projet pourront être demandées à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, Gestion du Domaine Public Maritime et du Littoral, 100, avenue Winston Churchill, CS 1007, 62022 ARRAS Cedex Tél : 03 21 22 99 99.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de SANGATTE BLERIOT PLAGE et CALAIS ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau ».

Toute personne physique ou morale intéressée pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DPI-BPUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, la Préfète du Pas-de-Calais statuera par arrêté sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau.